



# Ifremer

objet : Avis sur la création de la  
station d'épuration des Mathes

Dossier suivi par : D. MASSON

Monsieur le Directeur Départemental  
de l'Équipement  
CQEL  
Rue du Dahomey  
La Pallice

N/REF : DEL/LT/RK/00-19

La Tremblade, le 11 mai 2000

**Institut français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère  
industriel et commercial

**Station de La Tremblade**

Ronce les Bains  
B.P. 133  
17390 La Tremblade  
France

téléphone 33 (0)5 46 36 98 36  
télécopie 33 (0)5 46 36 37 51  
<http://www.ifremer.fr>

**Siège social**

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France

R Nanterre B 330 715 368  
A / 31 Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96  
<http://www.ifremer.fr>

Après étude du dossier qui nous a été transmis, nous émettons un avis tout à fait favorable au projet, sous réserve du respect des recommandations figurant dans l'étude d'impact et assorti des remarques suivantes :

- le rejet en mer de l'effluent traité, en partie inévitable devrait être prolongé (sans doute jusqu'à - 23 m),
- la désinfection de l'effluent n'est pas une garantie d'élimination des pathogènes. Elle fait simplement disparaître les germes témoins. Toutefois, les installations existantes étant correctement dimensionnées et apparemment bien gérées, il est vraisemblable que les eaux de sorties sont de qualité convenable, et devraient le rester d'autant plus,
- on ne peut pas corréliser la qualité des eaux de baignade avec celle de l'effluent traité : elles sont en effet soumises aux pollutions des réseaux pluviaux largement parasités, comme partout sur le littoral (odeur d'hydrogène sulfuré sortant d'un regard du pluvial sur la plage de Saint-Palais le 22 décembre 1999).

Il conviendra, indépendamment du projet cité en objet, de sensibiliser fortement la municipalité de Saint-Palais sur la chasse aux branchements d'eaux usées sur le pluvial et à la mise en place sans tarder de l'étage de traitement des matières de vidange sur la station de Saint-Palais...

Pour ce qui concerne la réutilisation des effluents traités pour l'irrigation des cultures :

- l'idée est très séduisante si elle conduit effectivement à réduire les prélèvements sur la nappe,
- toutefois, les besoins des plantes en période sèche se montant à 2 700 m<sup>3</sup>/ha (données de l'observatoire départemental de l'eau, 31/03/99) on arriverait à irriguer seulement une centaine d'ha avec l'apport prévu de

290 000 m<sup>3</sup>. L'investissement important nécessité est-il vraiment rentabilisé ?

- l'utilisation du réseau hydraulique du marais comme réservoir temporaire de cette eau à réutiliser nécessite absolument des études complémentaires :

- les variations de niveau dans le système sont elles sans effet sur celui-ci ?
- quelles assurances a-t-on contre les accidents polluants (tels ceux déjà observés) ?
- pourquoi les bassins indépendants du réseau, prévus au départ ne sont-ils plus envisagés ?

Le Responsable du Laboratoire  
Environnement Littoral

Roger KANTIN